

BULLETIN MUNICIPAL N°23 - 2018







Le Conseil Municipal et les agents municipaux vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2018.



Sommaire

Le mot du Maire

Page 3

Les Commissions

Page 4

La mairie

Page 5

Les agents communaux

Page 6

Le carnet de l'État Civil

Page 7

Les formalités administratives

Page 8

La vie sociale

Pages 9 à 11

La vie scolaire

Page 12

L'environnement

Page 13

Le point sur les travaux

Pages 14 et 15

L'eau et l'assainissement

Page 16

Les conseils municipaux

Pages 17 et 18

Les Associations nucériennes

Pages 19 à 21

Les fêtes et les Manifestations

Pages 22 à 25

Le recensement

Pages 26 et 27

Le calendrier 2018

Page 28

Le mot du correspondant défense

Le parcours de citoyenneté :

Les Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile au cours des trois mois qui suivent la date anniversaire de leurs 16 ans, avec leur carte d'identité et livret de famille. Ce recensement sert de base à l'INSEE pour l'inscription des jeunes majeurs sur la liste électorale.

Cette démarche est par ailleurs indispensable pour obtenir l'attestation de recensement obligatoire pour établir un dossier de candidature soumis au contrôle de l'autorité publique (examens scolaires, conduite accompagnée etc. ...)

Après ce recensement, chaque jeune est convoqué à la journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD), à l'issue de laquelle il leur sera remis un certificat de participation.

Le plan communal de sauvegarde (PCS) :

En cas de sinistre sur la commune, le Maire est le directeur des opérations de secours. Ce sera pour les évènements climatiques, les accidents routiers, les incendies (localisés, de courte durée, avec des conséquences immédiates).

Si le sinistre dépasse les limites de la commune ou ses capacités, le Préfet est le directeur des opérations de secours, mais le Maire reste responsable du soutien apporté aux populations. (Articles L.2215-1 3 du code général des collectivités territoriales et L.742-2 de la sécurité intérieure).

Réalisation d'un plan communal de sauvegarde (PCS)

Ce plan permet le recensement :

- des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune et notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établis par le préfet du département.
- des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune et leur organisation pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Dans ce cadre il est demandé à chaque habitant de se faire connaitre auprès du secrétariat de la Mairie, particulièrement si vous êtes dans les situations suivantes :

- Personnes à mobilité réduite,
- Personnes malvoyantes,
- Personnes malentendantes,
- Personnes ayant besoin d'une assistance respiratoire,
- Personnes seules ou isolées,
- Personnes de plus de 70 ans,
- Personnes ayant des difficultés à se déplacer.



Le mot du Maire

Chers Nucériennes et Nucériens

Je vous invite à découvrir ce nouveau bulletin municipal vous informant sur la vie de la commune et les projets réalisés avec la volonté d'une équipe qui se mobilise.

Certes, la fonction de Maire est prenante, mais je voudrais profiter de ce bulletin pour rendre hommage à l'équipe (personnel communal, conseillers municipaux) qui, toute l'année, a travaillé avec ses sensibilités, ses compétences, sa disponibilité, son dynamisme. Que chacune et chacun en soient ici remerciés.

Au cœur de ce bulletin

vous allez découvrir la participation des Nucériennes et Nucériens dans toutes les manifestations qui nous permettent de nous rencontrer. L'effort de chacun favorise le bien vivre dans notre village, certes avec nos soucis quotidiens.

Merci aussi à chacun de vous, qui contribuez au bien être de notre commune en portant attention à votre entourage, vos amis, vos voisins.

L'année 2018 s'annonce et je vous présente à titre personnel et au nom de l'ensemble du conseil municipal et des agents de la collectivité tous mes vœux de bonheur, de santé et de réussite pour cette nouvelle année. Que celle-ci vous apporte et à ceux qui vous sont chers, la réalisation de toutes vos espérances.

Il peut paraitre paradoxal en ces périodes marquées de difficultés et d'incertitudes d'adresser des vœux de bonheur, de bonne santé mais c'est pour moi la volonté d'exprimer mon attention à chacune et chacun d'entre vous et de faire confiance en l'avenir pour lequel l'équipe municipale se mobilise.

Je voudrais aussi présenter des vœux sincères



aux trois associations de la commune. Merci aux responsables et aux bénévoles qui participent à la vie sociale, l'animation et à la découverte de notre village.

Xavier Relave.

Hommage de Monsieur le Maire à Robert Girault décédé le 7 novembre 2017 à l'âge de 94 ans.

- « Robert vous avez été l'un de ces hommes très actif dans la vie du village. Né à Lorris le 26 Mai 1923, présent dans la commune depuis l'âge de 7 ans, membre du conseil municipal de Noyers de 1971 à 2001, adjoint au Maire de 1977 à 1995, vous avez toujours été très présent dans la vie de la commune pour veiller à la mémoire collective en participant aux :
- commémorations,
- manifestations conviviales organisées avec les habitants,



- groupes de travail organisés par l'association pour la sauvegarde du patrimoine de notre commune depuis 2015.

Robert vous vous étiez engagé dans la rédaction d'un cahier pour faire partager vos souvenirs et c'est toujours avec émotion que je le lisais. Discret, serein, nos rencontres ont toujours été d'une grande richesse et l'occasion d'échanges sur des valeurs importantes pour vous : la famille, la terre dont vous preniez tant soin en la faisant vivre.

Chacun se souvient des moments que vous passiez dans votre jardin et des couleurs de celui-ci.

C'est toujours avec plaisir que nous prenions le temps de nous arrêter ou tout simplement échanger un geste d'amitié lorsque nous passions.

Ces moments vont me manquer comme votre passage quotidien, dans le cœur du village, avec votre traditionnelle 2cv.

Je pense en ce moment à votre famille qui vous était chère, particulièrement à Gisèle avec qui vous avez partagé plus de 64 ans de vie commune, vos fils Rémi et Bernard, vos petits-enfants et arrière-petits-enfants. »



Commissions et syndicats

Comité Consultatif des Affaires Sociales

Monique LEGRAS Angélique BEAUDOIN Paula COUTELLIER Annette LELOUP

Danièle BUIZARD Jean-Pierre NICOLLE Germaine PERICOUCHE Chantal THOREAU

Commission Ecoles et Jeunesse

Monique LEGRAS Annette LELOUP

Cédric COUDRE Danièle GARAVOGLIA

Commission travaux

Marc PELLETIER Angélique BEAUDOIN **Eric BARNAULT**

Cédric COUDRE

Amaury DAVID Patrick FAUVELLE Jacques FOUCHER Marie-Annick MARCEAUX

Commission Appel d'Offres

Titulaire

Marc PELLETIER Cédric COUDRE

Suppléant

Patrick FAUVELLE Jacques FOUCHER

Délégués Syndicat des Eaux

Titulaire Marie-Annick MARCEAUX Patrick FAUVELLE **Marc PELLETIER**

Suppléant

Maire: Xavier RELAVE

1er Adjoint : Marc PELLETIER

Travaux, Assainissement

2e Adjoint: Marie-Annick MARCEAUX Finances, Communication-Culture, Manifestations,

Relations avec les Associations

3º Adjoint: Monique LEGRAS

Affaires sociales, Ecoles

Commission des Finances

Marie-Annick MARCEAUX **Eric BARNAULT** Angélique BEAUDOIN

Monique BILLAUD Danièle GARAVOGLIA Marc PELLETIER

Information et Culture - Evénementiel

Marie-Annick MARCEAUX Angélique BEAUDOIN Paula COUTELLIER

Patrick FAUVELLE

Danièle GARAVOGLIA Monique LEGRAS Annette LELOUP

Délégués à la Communauté de Communes

Titulaire

Suppléant

Xavier RELAVE

Marc PELLETIER

Délégués Pays du Gâtinais

Titulaire

Suppléant

Xavier RELAVE

Danièle GARAVOGLIA

Déléguées A.D.A.P.A.

Titulaire

Suppléant

Marie-Annick MARCEAUX

Annette LELOUP

Délégués Correspondant Défense

Cédric Coudre

SICTOM

Titulaire Marc PELLETIER Suppléant

Xavier RELAVE

Monsieur le Maire est Président de chaque commission.



Informations pratiques

Adresse de la mairie: 9, rue de la Mairie, 45260 NOYERS

Numéro de téléphone : 02.38.92.40.72 Adresse mail : noyers.mairie@orange.fr

La mairie est ouverte au public le mardi et le jeudi de 16h à 18h et le vendredi de 16h à 17h. La secrétaire assure une permanence téléphonique du lundi au vendredi sauf le mercredi après-midi.

Monsieur le Maire assure sa permanence le mardi de 16h30 à 18h et reçoit sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat, au numéro de téléphone ci-dessus.

Les adjoints reçoivent sur rendez-vous à prendre également auprès du secrétariat.

Nombre d'habitants: 782

Liste électorale au 06/06/2017 : 573 inscrits.

Si vous venez de vous installer à Noyers, ou bien si vous quittez définitivement la commune, nous vous remercions de prendre contact avec les services de la mairie. Nous pourrons ainsi vous renseigner sur les démarches à accomplir. (Liste électorale, Sictom, Service des eaux etc.).

Site internet de la commune : www.noyers.fr

Vous y trouverez les renseignements concernant la mairie, les numéros de téléphone utiles, les informations utiles au quotidien pour vous et votre famille, les informations sur la vie de la commune, les comptes-rendus des conseils municipaux et des conseils communautaires, les photos prises lors des différentes manifestations, etc, ainsi que les demandes de subvention pour les associations et le règlement relatif à la location de la salle Florimond Raffard et ses annexes qui sont téléchargeables.

Tarifs de location de la salle Florimond Raffard et de la salle annexe.

Pour les demandes de réservation de salle, il convient de s'adresser en mairie.

TARIFS 2018 (révisables chaque année)	SEMAINE			WEEK-END		
THE B	Grande Salle sans Office	Grande Salle avec Office	Salle annexe	Grande Salle sans Office	Grande Salle avec Office	Salle annexe
Résidents de Noyers Chauffage (1er et 4e trimestre)	90 € 25 €	120 € 25 €	45 € 25 €	175 € 45 €	240 € 45 €	100 € 25 €
Résidents hors commune Chauffage (1er et 4e trimestre)	160 € 25 €	200 € 25 €	100 € 25 €	310 € 45 €	410 € 45 €	180 € 25 €
Caution	1000 €	1000 €	300 €	1000 €	1000 €	300 €



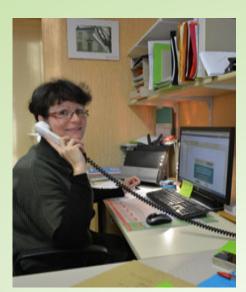


Les agents communaux

Claudette POIRON assume le poste de Secrétaire de mairie. Un seul poste pour de multiples tâches :

- préparer et rédiger les documents administratifs et budgétaires,
- assister aux réunions de Conseil Municipal
- rédiger les comptes rendus de séances des conseils municipaux et des délibérations et assurer le suivi en préfecture,
- enregistrer et rédiger les actes d'état civil,
- accueillir les usagers et les informer sur les lois et règlements en matière d'état civil,

- rédiger les actes d'état civil (naissances, reconnaissances, mariages, décès et Pacs -depuis le 1er novembre 2017-),
- délivrer les extraits ou copies intégrales dans le respect des règles de publicité,
- délivrer les autorisations administratives,
- accueillir et renseigner les Nucériens,
- gérer la location de la salle polyvalente Florimond Raffard et son annexe.





Christophe VANI et Arnaud JOS-

SIN (ce dernier à mi-temps) ont en charge tous les travaux d'entretien de la commune :

- l'entretien des espaces verts,
- le fauchage des fossés,
- l'entretien des bâtiments communaux, du matériel,
- le fleurissement de la commune,
- le désherbage des espaces pu-

blics (cimetières, salle polyvalente Florimond Raffard et son annexe (en tenant compte de la règlementation en matière d'utilisation de produits phytosanitaires).

- chaque début de semaine les travaux d'entretien des deux stations d'épuration
- des réparations sur le matériel et les équipements.





Dominique MORLET a en charge le ménage à la mairie, à la salle polyvalente Florimond Raffard et son annexe et à chaque fois que cela s'avère nécessaire, à l'église.

La commune prend en charge le temps partiel de la personne qui assure l'accompagnement scolaire. Monique BILLAUD est présente chaque matin et chaque soir dans le bus de ramassage scolaire des petits nucériens, scolarisés en maternelle ou à l'école élémentaire de Lorris. Elle les accueille et veille à leur confort et leur sécurité.





Le Carnet de l'État Civil (au 10 décembre 2017)

Naissances

Elisa, Manuela, Brigitte CHARTIER	le 29 mars 2017, à Orléans
Louise, Claudine, Véronique GIRARDOT	le 10 mai 2017 à Amilly
Logan, William BRASSINE	le 28 mai 2017 à Amilly
Marion, Françoise, Nadège MINEAU	le 25 juillet 2017 à Amilly
Gabriel, Edgar, Mickaël CHARBUIS	le 02 septembre 2017 à Amilly
Haydn, Guillaume, Jean, Joseph BRUNOIS ROBART	le 01 novembre 2017 à Amilly



Mariages

	Nathalie, Suzanne, Pierrette MILLET et Damien, Jean-Claude, Michel PRIEUR le 09 septembre 2017
	Stéphanie, Nadine, Ginette RUAUT et Christophe, Alain, Marie GAUTIER le 16 septembre 2017

Décès

Marcel, Albert, Louis REAU	le 18 mars 2017 à Amilly,
Agnès, Louise, Bernadette FLEURY	le 31 mars 2017, à Villejuif,
Mauricette, Renée, Louise FILBIEN HERVINEAU	le 22 juin 2017, à Noyers,
Guy, Maurice, PIVOTEAU	le 25 octobre 2017, à Gien,
Robert, Maurice, GIRAULT	le 07 novembre 2017, à Noyers.
Robert, Madrice, Circacti	le of floverible 2017, a Noyels.





Les changements dans l'accomplissement des formalités administratives

Les cartes grises (ou certificat d'immatriculation) :

Les demandes liées au certificat d'immatriculation se font désormais par Internet à l'adresse suivante : https://immatriculation.ants.gouv.fr.

Il s'agit:

- des demandes de duplicata (en cas de perte, de vol ou de détérioration)
- des demandes de changement d'adresse,
- des demandes de changement de titulaire,
- d'une déclaration de cession d'un véhicule.

Les cartes d'identité :

Rappel: Les cartes d'identité délivrées après le 1er janvier 2014 ont une durée de validité de 15 ans pour les personnes majeures.

La durée de validité des cartes d'identité délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 est passée de 10 à 15 ans et sont donc encore valables 5 ans après la date d'expiration inscrite. De nombreux pays acceptent un titre d'identité en apparence périmé mais d'autres non. Il est donc recommandé aux voyageurs de vérifier la position du pays dans lequel ils envisagent de se rendre. Il leur est possible de demander le renouvellement anticipé de leur carte d'identité en apparence périmée à condition de justifier de leur intention de voyage et de ne pas être titulaire d'un passeport valide.

Pour l'obtention d'une carte d'identité, vous pouvez choisir de remplir en ligne une pré-demande de CNI (Carte Nationale d'Identité) avant de vous rendre au guichet. Ce téléservice vous dispense de remplir le formulaire au guichet de la mairie et vous permet de gagner du temps sur place. Pour remplir la pré-demande de carte d'identité, il est nécessaire de créer un compte sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) avant de compléter le document avec les informations nécessaires (état-civil, adresse, etc...).

Vous pourrez vous rendre ensuite en mairie et présenter votre numéro de pré-demande afin de permettre à l'agent de mairie de récupérer automatiquement toutes les informations enregistrées préalablement en ligne.

La mairie de Noyers n'est pas connectée à ce dispositif et vous devrez vous rendre dans une des communes du Loiret retenues pour l'implantation d'enregistrement des demandes de pièce d'identité. La plus proche est Bellegarde mais la mairie de Noyers se tient à votre disposition pour vous indiquer quelles sont les autres mairies équipées et pour vous fournir tous les renseignements qui pourraient vous être utiles. (Tél 02 38 92 40 72).

Le déplacement en mairie demeure indispensable pour la prise des empreintes et le dépôt des pièces justificatives. Nous vous conseillons de téléphoner au préalable à la mairie de votre choix pour prendre rendez-vous.

Le permis de conduire :

Vous pouvez désormais effectuer vos démarches liées au permis de conduire sans vous rendre au guichet d'une préfecture. Il vous suffit de rassembler les pièces justificatives, d'une photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, (repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS », de vous rendre sur le site : https:///permisdeconduire. ants.gouv.fr et de créer un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne ».

Le pacte civil de solidarité (pacs) :

Depuis le 1^{er} novembre 2017, l'enregistrement des pactes civils de solidarité est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie de la résidence, soit à un notaire. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXIème siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).







La vie sociale

Comité Consultatif des Affaires Sociales

Le Comité consultatif des affaires sociales est à l'écoute des personnes en grande difficulté et demeure vigilant aux conditions de vie de la population. La commission est présidée par le Maire.

Au mois de mars, le repas de Printemps offert par la Municipalité aux aînés de notre commune a permis en 2017 de réunir 90 personnes et le repas qui s'est déroulé dans une ambiance très festive a été très apprécié. – Une belle réussite.

Les propositions du CCAS au Conseil municipal pour les années à venir sont les suivantes :

- Maintien de l'adhésion annuelle au F.U.L,
- Attention particulière portée aux personnes et familles en difficulté,
- Poursuite de la distribution des colis de fin d'année mais dans une volonté de soutien particulier aux personnes seules âgées de plus de 75 ans et aux couples dont l'un a plus de 80 ans. Ainsi, cette année, les bénéficiaires du colis de fin d'année seront, d'une part, les personnes seules de plus de 75 ans au 01/01/17 et les couples dont l'un a plus de 80 ans au 01/01/17.







- Maintien du repas annuel pour tout(e) nucérien(ne) ayant plus de 70 ans qui aura lieu cette année le 15 avril 2018, avec une animation musicale.

Le service minibus

Le jeudi matin le minibus est réservé pour le transport des habitants du canton en direction du marché de Lorris. Un circuit est effectué entre plusieurs communes, les demandes devant être faites le mardi pour le jeudi. Pour avoir droit à ce service, trois conditions doivent être remplies : être seul, sans moyens de transport, ni liens familiaux. Il suffit alors de s'inscrire auprès de la mairie de son lieu de résidence.

Assistantes maternelles

La commune compte 4 assistantes maternelles : Il s'agit de :

ALVES Maria-Benilde, COUDRE Émilie, COUTELLIER Christine, GODART Donzilia.

Les boîtes à livres, une initiative citoyenne

Depuis la mi-juillet, deux boîtes à livres sont installées à Noyers, l'une au centre-bourg, l'autre dans l'abribus scolaire à la Borde.

L'objectif principal est le partage et l'échange de livres pour adultes comme pour enfants. Les livres sont mis à la disposition du public. Chacun peut emprunter un livre, puis le rapporter ou l'échanger en respectant les critères essentiels de laïcité.

Après 6 mois de fonctionnement, le bilan est dans l'ensemble positif. Malgré quelques incivilités, nous constatons avec satisfaction que les livres « tournent ».

Nous avons pu rencontrer quelques parents et jeunes lecteurs, parfois passionnés, et nous souhaiterions que les boîtes à livres s'enrichissent de magazines et livres pour la jeunesse.

Si vous souhaitez de plus amples renseignements ou faire un don de livres, merci de vous adresser à la mairie. (tél: 02 38 92 40 72)

Les bénévoles : Danièle Buizard, Chantal Thoreau, Michèle Relave.







Quelques associations à votre service

MAIA

Il s'agit d'une méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie.

Les dispositifs se déploient sur l'ensemble du territoire national depuis 2011 en adéquation avec le projet régional de santé (ARS) et les schémas départementaux d'orientation sociale et médico-sociale.

Cette méthode œuvre sur

- La lisibilité du système soins et aide (hôpitaux, maisons de santé ...)
- La simplification et l'optimisation du parcours des personnes âgées,
- Le soutien au domicile le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions (exemple : feuille d'informations sur la prise en charge des personnes à domicile avec la notification des divers intervenants).

LOIRET SANTE

Définition: C'est une complémentaire santé qui permet aux plus démunis comme à l'ensemble de la population du département d'accéder aux soins. Cela a été rendu possible grâce à l'association ACTIOM qui encourage les mutuelles à proposer un remboursement satisfaisant pour une cotisation avantageuse.

LOIRET SANTE est ouvert à toute personne sans mutuelle : chômeurs, retraités, artisans Il n'y a pas de questionnaire de santé à remplir, pas de délai de carence, pas de limite d'âge.

ACTIUM négocie avec 3 mutuelles : Miel Mutuelle, Pavillon Prévoyance, ENR et offre 10 niveaux de garanties pour répondre aux attentes de chacun, un accompagnement pour le choix puis

l'adhésion avec un référent local lors de la permanence au CMS de Lorris et la prise en charge de toutes les démarches administratives, résiliation, adhésion ...

Pour le secteur de LOR-RIS, prendre rendez-vous au 02 46 71 01 62 afin de rencontrer Isabelle Boisroux,

Documentation à la mairie de Noyers et sur internet www.loiret.fr/santé

SOLIDARITE EMPLOI GATINAIS,

De l'emploi au niveau local!

Depuis plus de 25 ans, l'association SEG favorise le retour à l'emploi sur les territoires ruraux de l'est du département.

SEG met en relation ses clients avec des salariés compétents, résidant au plus près des lieux d'interventions.

SEG intervient chez les particuliers pour toutes prestations d'entretien de la maison et du jardin, avec possibilité de réduction fiscale. (Nous contacter pour plus d'information à ce sujet). Si vous avez d'autres besoins que ce soit lors d'une réception, d'un déménagement, de petits travaux de bricolage, de rangement, etc., n'hésitez pas à contacter SEG qui saura répondre à votre demande.

SEG met également à disposition des salariés auprès des collectivités et des associations pour l'entretien des locaux, des espaces verts, pour des travaux de manutention, en restauration scolaire, en surveillance, en garderie, pour du personnel de service, etc.

SEG accompagne les entre-

prises dans le cadre de remplacements ponctuels, surcroît d'activité, période d'essai avant recrutement, etc.

Les avantages de SEG:

SOUPLESSE (pas de contrainte de durée).

REACTIVITE (réponse adaptée sous 24 h),

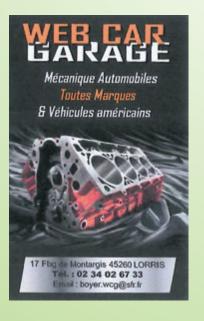
SIMPLICITE (aucune démarche administrative).

Depuis décembre 2016 SEG a obtenu la certification CEDRE ISO 9001 qui atteste d'une démarche qualité évaluée et reconnue.

Contact: Sandie LACROIX 7 rue de la forêt 45260 Lorris - Mardi et Jeudi 8h30-12h30 13h30-15h30 - 02.38.94.84.57 mail: asso-seg@wanadoo.fr -

site: www.seg45.fr







L'ADAPA intervient auprès de 17 personnes de la commune dont certaines bénéficient de l'aide personnalisée du Département.

COMMUNIQUÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Union Nationale de communedpnt certaines bénéficient de l'aide personnalisée Département, des Soins et des Services aux Domiciles. 02 38 94 83 49

L'ADAPA du Pays de Lorris incarne cette Economie Sociale et Solidaire à visage humain, qui cherchent à concilier activité économique et utilité d'intérêt général et social sur notre territoire.

La Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 devait garantir l'équité des droits des bénéficiaires de l'APA sur tout le territoire national, de bénéficier d'un plan d'aide définie selon sa dépendance, et d'une participation financière de l'usager calculé selon ses revenus à l'aide d'un barème national.

Le manque d'enthousiasme de notre Département pour appliquer l'ensemble de la loi et du Code de l'Action Sociale et des Familles est notoire et connu des autorités.

Le 3 janvier 2014 le Conseil Département adressait à l'ensemble des structures autorisées et habilitées ce courrier :

« Je vous rappelle l'intérêt pour votre association de sortir de ce régime de l'habilitation dans la mesure où cela peut vous permettre de pratiquer des tarifs libres auprès des usagers ».

Lors de notre Assemblée Générale du 15 juin 2017, tous les présents à cette Assemblée (Députée, Département, Maires, Administrateurs, Bénéficiaires et Salariés) ont pu entendre notre Conseiller Départemental faire la déclaration suivante :

« Votre association doit immédiatement demander au Département du Loiret, l'abrogation de votre habilitation à l'aide sociale de 2004, pour pouvoir appliquer la tarification libre, et faire payer les bénéficiaires le manque de tarification du Département.

Si vous persistez à rester dans votre habilitation vous porterez seul Monsieur le Président, la responsabilité de votre faillite. »

Depuis le mois de juin aucun signe de vie du Département, notre coût d'exploitation est composé de 96% de salaire et charges du personnel et de 4% de frais de structure, que pouvons-nous faire légalement pour réduire notre coût de revient ?

En 2012 nous possédions une réserve de trésorerie de 450 000€ accumulée progressivement depuis 1975, l'accumulation des déficits annuels par blocage et le manque de tarification du Conseil Départemental depuis 2012, fait que notre réserve a disparue.

Exemple : nous avions proposé au budget 2016 un tarif à 21.78€, le département n'a pas rempli son obligation d'établir l'arrêté de tarification, puis, il a finalement accordé en 2017 une rétroactivité sur les heures de 2016, portant le tarif à 20€ à la place des 19.38€, mis en place en 2012.

Pour 2017 le Département a fixé la tarification à 20.16€ alors que notre demande budgétaire est de 22.01€, ceci pour vous expliquer notre situation.

La Ministre avertie, précise que le Code de l'action sociale et des familles prévoit que le département fixe le tarif appliqué par le SAAD habilité à ses usagers à l'issue d'un dialogue annuel, que ce tarif doit correspondre au coût de revient du service.

Au vu de ces dispositions, la pratique qui consisterait à fixer un tarif unique pour l'ensemble des SAAD du département, y compris ceux habilités, n'est pas conforme à la réglementation.

C'est donc, contraint et forcé que le Conseil d'Administration de l'ADAPA a décidé dans sa séance du 2 octobre 2017 de sortir de l'habilitation à compter du 1er janvier 2018, la pérennisation de l'Association ne pouvant plus être assurée,

Le Conseil d'Administration de l'ADAPA du Pays de Lorris a pris cette décision dans son rôle d'employeur responsable, pour maintenir l'emploi dans notre zone rurale, maintenir aussi son rôle au service de la population dépendante, tout en sachant que certaines personnes ne pourront plus bénéficier totalement des droits, que lui accorde la loi. Unanimement, les membres du Conseil d'Administration de l'Association ne comprennent pas. L'attitude du Département et son inobservation du Code de l'action sociale et des familles, qui nous

oblige à facturer à partir de 2018 un complément tarifaire aux usagers pour maintenir notre viabilité.

Le Président de la République également averti, a rappelé nos observations au Préfet du Loiret, en lui demandant de nous tenir directement informé de la suite qui sera réservée à notre intervention.

Notre Association, couvre le Pays de Lorris. Son fonctionnement est assuré par un Conseil d'Administration composé de membres bénévoles nommés par les 14 communes du Pays de Lorris avec la participation d'un représentant de l'ex CODERPA.

Notre implication est citoyenne au profit de tous.

Notre Agrément Qualité vous permet aussi de bénéficier d'une réduction d'impôt de 50% sur les sommes restées à votre charge.

Un décret d'application de la loi ASV, fixe un cahier des charges national, ce cahier introduit l'obligation d'adhérer à la charte nationale Qualité, notre association est aujourd'hui qualifié pour 2018.



Pour vous permettre de vivre chez vous le plus longtemps possible en ayant à vos côtés une personne qui vous aide dans votre vie quotidienne, ou de façon ponctuelle.

Vous aider à la réalisation ou réaliser l'entretien courant de votre maison : l'entretien du logement, des vêtements, du linge, vous assister dans vos démarches administratives simples.





Vous aider à la réalisation des achats alimentaires ainsi que la préparation et à la prise des repas, vous accompagner dans vos sorties, promenade ou visite médicale, vous accompagner et vous encourager dans vos activités de la vie sociale et relationnelle.

Vous souffrez d'un handicap, vous avez peut-être besoin d'aide pour effectuer les actes essentiels de la vie quotidienne. En situation de handicap vous avez le droit d'être aidé.





Vous sortez d'un séjour hospitalier, et vous avez besoin de façon temporaire d'une aide.





Nous assurons le portage de repas par véhicule réfrigéré, les repas sont élaborés par la maison de retraite de Sully sur Loire.

UNA téléassistance vise à sécuriser la vie à domicile des personnes fragilisées en rassurant votre entourage.

Opérationnelle 24h/24 et 7 jours/7, toute l'année, une simple pression sur le bouton d'un déclencheur met l'abonné, via le transmetteur téléphonique, en relation avec ses proches et les interlocuteurs des plateaux spécialisés. Notre seul objectif reste : l'AIDE A DOMICILE.

Jacques HEBERT



La vie scolaire

L'école élémentaire Marc O'Neil de Lorris a accueilli, pour la rentrée 2017, 224 élèves qui sont répartis en 10 classes du CP au CM2. Les élèves sont domiciliés majoritairement sur Lorris et Noyers.

26 élèves de Noyers sont scolarisés à l'école élémentaire.

12 élèves appartiennent au dispositif ULIS (unité locale d'inclusion scolaire) et sont accueillis dans les classes ordinaires au maximum du temps scolaire et de leur capacité d'attention. Ces élèves viennent d'une orientation spéciale et ne sont pas tous de Noyers ou Lorris.

L'équipe pédagogique reste stable même si Mme Thoreau a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée. Mme Tron Paulette assure toujours la direction, elle est plus particulièrement disponible les lundis, mardis et mercredis pour recevoir les familles et les partenaires de l'école (municipalités, communautés de communes...).

Mme Lejeune assure les missions d'EVS, aide à la direction pour les deux écoles.

Mme Arrondeau assure quant à elle les missions d'AVS, aide à la vie scolaire pour les élèves d'ULIS. Les ateliers TAP fonctionnent toujours comme l'an passé. Les élèves y sont inscrits pour ceux qui le sou-

haitent, un après-midi par semaine.

Comme chaque année des projets sont mis en place : classes transplantées, tournois sportifs, sorties culturelles.

Tous ces projets sont financés par les municipalités de Lorris et de Noyers, par la Communauté de Communes mais aussi par les bénéfices liés à la fête des écoles, qui se déroule traditionnellement en juin.

Depuis 3 ans, les élèves de CM1 et CM2 participent aux cérémonies commémoratives en préparant avec leur enseignant une lecture de texte.

La sécurité reste un axe important de travail pour tous les acteurs (élèves, enseignants, personnels...).

Des exercices sont régulièrement organisés.

L'école maternelle dirigée par M. Plat Thierry a accueilli 23 petits Nucériens lors de la dernière rentrée scolaire.

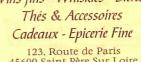
L'école est un lieu d'apprentissage pour les élèves. Il faut aussi le considérer comme un lieu de co-éducation : les familles ont un rôle déterminant à jouer. Il leur est conseillé de consulter le site de l'école : ec-lorris. tice,ac-orleans-tours.fr

Tous les adultes sont là pour permettre aux élèves d'apprendre à Vivre Ensemble, dans le respect des règles.









123, Route de Paris 45600 Saint Père Sur Loire 02 38 36 09 09 aux3futs@wanadoo.fr







Environnement

La loi Labbé du 06 Janvier 2014 vise à mieux encadrer l'utilisation des pesticides. Depuis le 01 Janvier 2017, il est interdit d'utiliser des pesticides sur les espaces publics gérés par l'état et les communes.

Dans l'objectif de protéger la santé des agents techniques, de nos enfants, de l'ensemble des habitants, de préserver notre biodiversité et d'améliorer notre cadre de vie, NOYERS est passé au zéro pesticide depuis deux ans.

Ne plus utiliser les pesticides implique une gestion différenciée des espaces verts, des voiries de notre commune.

En effet les herbicides permettaient de contrôler la végétation spontanée. Les bannir nécessite de repenser nos aménagements communaux.

Une gestion différenciée des espaces verts s'organise en adaptant l'entretien des sites en fonction de leur vocation, leur fréquentation et leur situation.

L'amélioration de notre cadre de vie est liée certes à plus de biodiversité mais aussi à beaucoup plus de travail. Certains aménagements comme l'enherbement, prennent du temps.

Pour que les agents techniques puissent répondre au besoin de certaines zones, d'autres doivent être entretenues différemment. Il appartient à chacun d'être acteur de ce changement en assurant l'entretien du trottoir qui longe sa propriété et l'entretien de son espace vert : haie, bas de grillage. Interdiction de pesticides dans les espaces communaux et dans les fossés (pollution de notre eau).

Le conseil municipal a engagé l'enherbement et une végétalisation du nouveau cimetière. Le désherbage manuel demeure dans l'ancien cimetière et les espaces fleuris. Le broyage du couvert ne peut être envisagé qu'après floraison et desséchement qui contribue ainsi en parti au renouvellement de cet espace vert.

La majorité des habitants se montrent soucieux de l'environnement, mais des actes d'incivilité demeurent. Certains sont identifiés et des démarches sont engagées envers les contrevenants, même si ces derniers semblent accepter difficilement les courriers ou les démarches engagées. Il est de la responsabilité de chacun de veiller:

- au « bien vivre ensemble » et au respect de la qualité de vie de notre quartier, de notre village.
- au « bien-être de ses voisins » et au respect du lieu public.

Un arrêté municipal en date du 19 Juin 2009 tolère le brûlage des déchets verts secs entre le 01 Novembre et le 31 Mars. Toutefois le fait de brûler engendre des désagréments de voisinage, des risques d'incendie et de brûlures.

Il existe des moyens qui permettent de respecter notre environnement : Le compostage, le broyage, le paillage, la déchèterie. La mairie est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches de citoyens responsables et soucieux de votre environnement.

Participez à la qualité de l'air et la protection de l'environnement.

Un arrêté préfectoral du Loiret en date du 09 juin 2017 réglemente le brûlage à l'air libre des déchets verts et les feux de plein air. Tout contrevenant est passible d'une sanction pénale (document consultable sur le site de la préfecture et de la commune).









SICTOM

Le **SICTOM** de la région de Châteauneuf sur Loire a pour mission d'assurer la collecte et le traitement des déchets ménagers sur son territoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le financement de ce service est assuré par une redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères. Le montant de cette redevance tient notamment compte de la production de déchets de chaque foyer. Chaque foyer est soumis à cette redevance.

Nous vous rappelons que la collecte des déchets ménagers est un service public obligatoire, imposé par la loi aux communes. Il est donc nécessaire de financer, par la redevance ordures ménagères, ce service, qui ne comprend pas seulement la collecte, mais également :

- Le traitement des ordures ménagères par valorisation énergétique,
- La gestion des déchèteries (Châteauneuf sur Loire, Vitry aux Loges, Cerdon, Saint Aignan des Gués, Lorris, Quiers sur Bezonde, Jargeau, Tigy, Ouzouer sur Loire et Sully sur Loire,

- Le tri des emballages ménagers,
- Les charges de structure du SICTOM.

Pour les personnes qui ne seraient pas encore dotées d'un bac de ramassage à domicile ou d'une carte de dépôt volontaire, il est nécessaire de contacter le SICTOM afin de régulariser leur situation, ceci pour éviter certains actes d'incivilités (dépôts sauvages) et permettre de préserver notre environnement.

SICTOM

Z.I. Saint Barthélémy

BP 97

45110 Châteauneuf sur Loire

Tel: 02 38 59 50 25

Email: sictom@sictom-chateauneuf.fr

Le délégué au SICTOM de la commune ainsi que M. le Maire se tiennent à votre disposition pour tout renseignement ou explication complémentaire.

Travaux réalisés en 2017

Bâtiments publics

Dans le cadre de la réglementation concernant l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), dans les bâtiments publics, des travaux de mises aux normes ont été mis à l'étude concernant les sanitaires de la Mairie et ceux situés à l'entrée du nouveau cimetière.

Les travaux consistent :

- Pour la Mairie, à l'agrandissement et au réaménagement des sanitaires;
- Pour le nouveau cimetière, un réaménagement des sanitaires.

Ces travaux ont été effectués courant quatrième trimestre 2017.

Aménagement du quartier de la Borde

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement de la Borde, il a été décidé la création d'une aire de jeux pour enfants sur le terrain communal situé rue des Campanules.

Cet espace, dédié aux enfants de 2 à 12 ans, est équipé d'un bloc jeux (un toboggan, un mur d'escalade, pont de Tarzan, ...) ainsi que de deux jeux à ressorts pour les plus petits. Une table pique-nique ainsi qu'une poubelle sont également installées aux abords de cette aire de jeux.

L'utilisation de cet espace est sous la responsabilité des parents.

Le nouveau cimetière

La commune a poursuivi l'aménagement du nouveau cimetière en favorisant la végétalisation de ce dernier.





Voirie

La réfection de l'allée des Boutons d'Or au quartier de La Borde a été effectuée dans le courant de cet été.

LES PROJETS

Aménagement d'une voie piétonne

Une étude de faisabilité a été demandée auprès d'INGENOV45, concernant l'aménagement d'une voie piétonne en rive de la RD961 (route de Montargis)
Cet aménagement d'une longueur de 860 mètres s'étendrait de la limite d'agglomération avec la commune de Lorris jusqu'au futur giratoire de la déviation

de la RD44.

Au vu de la forte circulation (5000 vh/j) sur cet axe, cet aménagement permettrait aux riverains de la RD961 de relier leurs habitations aux commerces de proximité ainsi qu'au bourg de Lorris, et ce en toute sécurité. Ce projet est toujours à l'étude.

Eclairage public

Un diagnostic sur la sécurisation et la rénovation de l'éclairage a été réalisé.

Actuellement ce projet est à l'étude. Les travaux devraient s'étaler jusqu'à fin 2019.















Eau et assainissement

La fourniture de l'eau est gérée par deux syndicats :

- le SMAEP (Syndicat des Eaux de la Région d'Oussoy) pour le quartier de La Borde.
- le SIAEP LORRIS (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Lorris et sa région) pour le reste de la commune.

L'assainissement collectif est géré par la commune (sauf pour le quartier de La Montagne qui est raccordé au réseau de Lorris et géré par Véolia).

Vous recevez donc chaque année deux factures :

- Une première facture pour votre consommation d'eau qui vous est adressée par votre syndicat de fourniture d'eau et qui comprend :
- o l'abonnement, o les m³ consommés.
- Une seconde facture relative à l'assainissement qui vous est adressée par la commune (sauf pour le secteur de La Montagne) et qui comprend :

o une part fixe forfaitaire

o une part liée à la consommation d'eau de l'année précédente.

Pour tout litige lié à la consommation d'eau, vous devez vous adresser au syndicat concerné.

N'oubliez pas d'informer la mairie et le syndicat des eaux si vous venez de vous installer à Noyers, ou bien si vous en partez définitivement.

Il est rappelé que les compteurs d'eau doivent être protégés contre le gel. Les regards dans lesquels ils sont posés ne doivent pas être inondés ou encombrés de racines d'arbres. Il vous incombe de veiller au bon état de votre installation.

Le SMAEP d'Oussoy a procédé cette année au remplacement de tous les compteurs d'eau du quartier de La Borde. Ces compteurs sont plus modernes et permettent la télé-relève.

Le budget annexe de l'assainissement est indépendant. Les recettes du budget d'assainissement sont uniquement réalisées par la facturation que reçoivent les Nucériens assujettis à l'assainissement collectif en fonction des m3 d'eau consommés et aux taxes de raccordement que payent les propriétaires de nouvelles constructions raccordées. Ce budget est un budget annexe de la commune financé par les utilisateurs.

Les maisons NON CONNECTÉES à l'assainissement collectif sont assujetties au SPANC. Le SPANC est géré par un conseil d'exploitation qui dépend du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes. Ce service public est de la compétence de la Communauté de Communes.

Les propriétaires doivent entretenir leurs installations (fosses septiques, bacs à graisses, fosses toutes eaux). Ces équipements doivent être vidangés régulièrement (2 à 4 ans) afin d'évacuer les matières dans des centres de traitement agréés.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gatinais,155 rue des Érables, B.P. 7 45260 LORRIS, 02 38 92 31 11.







Les Conseils Municipaux

Les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal sont disponibles dans leur intégralité en mairie ainsi que sur le site internet de la commune : www.noyers.fr et sont affichés sur les panneaux municipaux.

Les informations concernant les finances figurent sur le bulletin intermédiaire distribué courant juin.

QUELQUES EXEMPLES DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE 2017 :

Conseil Municipal du 17 mars 2017

FIXATION D'UN TARIF JOURNALIER DE PRISE EN CHARGE DES DEMARCHES ET PENSION DE CHIEN ERRANT RECUPERE PAR LA COMMUNE:

Après débat, le Conseil Municipal décide de fixer un prix de prise en charge de 15 € par jour pour les démarches et frais occasionnés par l'intervention des services de la collectivité. Ce tarif est voté et accepté, à l'unanimité par le Conseil Municipal.

REGIE:

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte, à l'unanimité, Madame Claudette POIRON, comme régisseuse des recettes de la commune de Noyers et les conditions de son activité.

AIRE DE JEUX:

La Commission Travaux présente le projet de construction d'une aire de jeux envisagée allée des Campanules, au lotissement de la Borde. Monsieur le Maire informe que ce projet est éligible à la Dotation de soutien à l'investissement local 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet pour un montant de 28 215.30 € TTC, sollicite une subvention de 18 810.20 € H.T. au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, soit 80 % du montant du projet, autorise Monsieur le Maire à effectuer cette demande de subvention et à signer tous les documents y afférant.

Conseil Municipal du 14 avril 2017

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de la Commission des Finances :

- Taxe d'habitation : 10,62 %
- Taxe foncière bâti : 17,97 %
- Taxe foncière non bâti : 52,05 %

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les taux d'imposition de la commune, ci-dessus indiqués.

TARIFICATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT:

Pour l'année 2017, la tarification des taux du service d'assainissement sera la suivante :

- Part fixe: 114 € HT
- Coût du m³ d'eau consommée : 1,43 € HT Après en avoir débattu, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les tarifs du service assainissement proposés.

SUBVENTIONS 2017:

Le Conseil décide de renouveler sa participation active auprès de l'association « La Mucoviscidose ». Après en avoir débattu, le Conseil décide d'allouer les subventions suivantes : APN, NOYERS : 500 € CCN, NOYERS : 100 €, C.F.A. de Montargis 125 €, A.C.S. de Chailly : 60 €, U.S. Lorris Football : 105 €, A.F.A.M.L. : 45 €, Musée de l'Horlogerie : 45 €.



MODULATION DES TARIFS DE LA GARDERIE PERI-SCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE DE LA NOUE :

Suite à la réunion de la Commission Scolaire Lorris/ Noyers, Madame Alexandra Martins présente la proposition de la commission pour une tarification de la garderie périscolaire du groupe de la Noue, par tranche, en fonction du quotient familial. Après avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité la modulation des tarifs de la garderie scolaire à dater du 01 septembre 2017.

Conseil Municipal du 30 juin 2017

ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : Monsieur le Maire précise que, suite à la démission de Madame Alexandra MARTINS, le 18 juin dernier, et afin de remplacer celle-ci au poste de suppléant de la Commission d'appel d'offres, il est nécessaire d'élire un nouveau

membre suppléant de la Commission d'appel d'offres. Monsieur Jacques FOUCHER présente sa candidature. Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, Monsieur Jacques FOUCHER comme membre suppléant de la Commission d'appel d'offres.

Conseil Municipal du 3 novembre 2017

ORIENTATIONS 2018 DU CCAS:

Madame Monique LEGRAS présente les propositions d'orientation du Comité Consultatif des Affaires Sociales, pour l'année 2018. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 2 abstentions, décide d'adopter les propositions d'orientation du Comité Consultatif des Affaires Sociales.

FERMETURE DE LA TRESORERIE DE LORRIS:

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de la décision de l'administration fiscale représentée par son Directeur, du projet de fermeture de la perception de Lorris programmée au début de l'année 2018 et propose de voter une motion contre cette décision et pour le maintien de ce service public.





Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter une motion dans ces termes :

- De s'opposer à la fermeture de la Trésorerie de Lorris et demande instamment par la présente de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public de proximité en milieu rural, tant au niveau de la mairie de Noyers que des habitants de la commune
- De demander la concertation promise qui n'a pas eu lieu
- De demander une communication transparente des services de l'Etat sur les motifs qui conduiraient à la décision de fermeture de la Trésorerie de Lorris au profit de celle de Châtillon-Coligny
- De demander à Monsieur le Préfet de lui communiquer l'accord du Ministre de tutelle quant à une opération de restructuration
- De souligner l'incohérence de déporter vers l'Est du département les services du trésor Public alors que le siège de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais est situé à Lorris.





APN (Association pour le Patrimoine de Noyers)



Exposition salle Raffard

Après bientôt 3 années d'existence, notre association, créée en mars 2015, continue de travailler pour la sauvegarde du Patrimoine de la commune. Concernant l'église, tout en continuant son entretien, nous avons rencontré, avec la Municipalité, le Conservateur des Monuments Historiques. Cette rencontre a eu lieu au mois de juin, suite à notre demande relative à la restauration du chemin de croix et des vitraux. Après cette visite, le Conservateur a pris la décision de faire une demande de protection officielle pour le chemin de croix, le tableau de Saint-Pierre et les cloches.

Le point d'orgue de cette année 2017 a été l'organisation d'une exposition pendant les Journées



Monument aux morts à l'intérieur de l'église

du Patrimoine les 16 et 17 septembre. L'association a présenté plus de soixante panneaux explicatifs concernant le Patrimoine et la vie de la commune. Ces panneaux étaient le fruit du travail effectué lors des rencontres organisées chaque mois entre les membres de l'association et les personnes ayant une bonne connaissance de la commune et étaient présentés à l'église, dans la salle Florimond Raffard, et à la mairie qui, rappelons-le, a abrité pendant près d'un siècle l'école de Noyers. Durant ces 2 journées les anciens habitants de Noyers ont pu se retrouver, certains ne s'étaient pas revus depuis près de 40 ans.

Au mois de juin, près de 100 personnes sont venues assister à une soirée musicale pour fêter la Fête de la Musique. Le soleil, les barbecues et la bonne humeur étaient de la partie. En novembre l'association a organisé une autre soirée musicale animée par le groupe Matou Music, qui a interprété du jazz, du rythm and blues et du gospel dans la salle Florimond Raffard.

Nous souhaitons remercier la Municipalité pour son aide de tous les jours, en mettant à notre disposition les salles et équipements techniques communaux, et par l'aide financière apportée par les subventions qui nous ont été attribuées chaque année.

Nous remercions également les membres adhérents ainsi que les donateurs qui nous ont permis de mettre en réserve la somme de 2366 € en disponibilité pour des travaux sur le Patrimoine.

Vous pouvez nous joindre:

- par téléphone au 06 81 96 89 91
- par mail à apn45260@gmail.com Toutes ces informations sont disponibles sur le site de la commune http://www.noyers.fr à la rubrique : ASSOCIATIONS

Pour l'année 2018, le point fort sera une exposition qui se tien-



Exposition à l'Eglise



Exposition à la Mairie



Soirée Jazz salle Raffard



Fête de la musique salle Raffard

dra du 31 octobre au 6 novembre et dont le thème sera le « Centenaire de la Grande Guerre »

Club de l'amitié de Noyers

Présentation du Club

Dans la précédente édition du bulletin municipal je vous avais présenté le club sous la dénomination « CLUB AMITIE 3^{ème} âge ».

Au cours de l'Assemblée générale du 17 janvier 2017, le terme « 3ème âge » a été supprimé et l'intitulé est devenu « CLUB DE L'AMITIE ».

Ceci est un pas fait vers une ouverture à tous ceux qui voudraient nous rejoindre.

Lors de cette même A.G. nous avons introduit l'idée de pouvoir pratiquer d'autres activités que les jeux traditionnels telles que : marches, organisation d'activités diverses, autres jeux. Pour réaliser pleinement nos projets nous avons besoin de votre aide.

Pendant l'année 2017, faute d'adhésions nouvelles, nous sommes restés sur nos activités habituelles, à savoir :

- Après-midi récréatifs : les mardis tous les 15 jours.
- Repas: 4 repas annuels.
- Concours de belote : 2 concours dans l'année.

Au cours de cette année nous avons mis à l'honneur les membres ayant 75 ans, 80 ans, 85 ans, 90 ans et plus au cours de l'année. Un présent leur est offert à l'occasion des repas de printemps ou de Noël.

Le montant des cotisations reste fixé à 15 €, cela permet à chaque adhérent de profiter d'un tarif préférentiel pour le repas de Noël.







Pour tous ceux qui souhaiteraient découvrir ce club n'hésitez pas. La prochaine assemblée générale se tiendra le mardi 16 janvier 2018.

Les questions que vous pourriez vous poser trouveront certainement des réponses. Sachez que les inscriptions peuvent être prises tout au long de l'année et auprès de son président M. Guy MEZARD au 02 38 96 38 26.









Après une première année d'existence bien remplie : séjour au Luxembourg , week-end en Dordogne, en Anjou et bien d'autres randonnées en région Centre – Val de Loire, le programme que nous vous proposons pour 2018 est le suivant :

Le 10 Juin, nous organiserons notre première brocante, Du 24 au 27 août se tiendra une concentration cyclo-campingcaristes (environ 50 camping-cars se retrouveront sur notre commune pour de belles sorties cyclos ou pédestres), Et bien sûr nos sorties habituelles et les randonnées de la région...

Les cyclos de Noyers.







Le comice agricole

À l'issue de la première réunion publique organisée par

la commune début mars 2017, les principales décisions étaient prises: Noyers participera au Comice 2017 et le thème en sera un moulin à eau. En effet, les archives nous indiquent que dans le passé cinq moulins à vent fonctionnaient à Noyers. Il y avait également un moulin à vent. Nos aînés en ont encore quelques souvenirs.

Spontanément, des bénévoles se sont fait connaître. Ils ont très vite été rejoints par d'autres et ce sont 36 personnes qui se sont finalement impliquées dans la réalisation de ce char.

Elles se reconnaitront dans cette liste: Alexandra, Angélique., Annette, Bernadette, Bernard, un deuxième Bernard, Cédric, Christelle, Christian, Christiane, Claudine, Danièle, Émilie, Éric, François, Françoise, Gil, Jacqueline, Jacques, Jean-Claude, Jean-Jacques, Jean-Louis, Jean-Pierre, un deuxième Jean-Pierre, Josiane, Marc, Marie-Annick, Maurice, Maximilien, Michèle, Monique, Paula, Richard, Romain, Sarah, Simone et enfin Yannick.

Lors de la deuxième réunion un premier croquis (ci-contre) a été proposé puis c'est la maquette ci-dessous



réalisée par Jean-Jacques Garavoglia qui été présentée au début de la réunion suivante. Le projet a été accepté à l'unanimité et deux équipes se sont constituées : la première a pris en charge la construction du char, et la seconde la confection des fleurs

Un seul mot d'ordre : que le char de Noyers soit parmi les plus beaux ... et pourquoi pas, le plus beau ?

Après seulement quelques minutes de réflexion, tout le monde s'est mis d'accord sur le fait qu'il fallait faire une construction qui allait durer dans le temps. Ce sera chose faite puisque le moulin sera installé courant 2018 au futur rond-point de la RD 961.

Rien n'aurait été possible sans l'expérience de Jean-Jacques Garavoglia sans qui le résultat atteint n'aurait jamais pu être obtenu, sans la disponibilité et la gentillesse de M. et Mme Christian Bachellier qui ont accepté que le moulin soit entreposé dans un de leur hangar, ce qui impliquait une présence quotidienne des bénévoles à leur domicile, tout au long de l'été et enfin sans la patience de nos aînées qui ont montré aux moins averties comment réaliser les fleurs en papier crépon.

Il aura fallu près de 3 stères de bois pour la construction de ce char et 3500 fleurs ont été réalisées. Plus de 1000 heures de travail ont été nécessaires.

Les bénévoles, réunis pour partager un apéritif dînatoire offert par la Municipalité fin septembre, se sont remémorés les bons moments passés à travailler ensemble. Tous ont reconnu que cette entreprise avait été humainement très enrichissante. Ce sont trois générations qui se sont retrouvées autour de ce projet, il est important de le souligner.





Les photos ci-dessous sont extraites de l'album disponible sur le site internet de la Mairie (www.noyers.fr) et sont téléchargeables.

























Les fêtes et manifestations en 2017



6 janvier - Cérémonie des Vœux.

Cette année encore les jeunes du SLAC étaient présents pour servir une part de galette à chaque invité. Ils accomplissent toujours cette tâche avec beaucoup de sérieux.





26 mars - Le repas des aînés.

Une ambiance très chaleureuse pour le repas du Printemps offert par la municipalité à nos aînés. L'animation musicale a été très appréciée.



7 avríl - Le marché du terroir.



16 avril - La Chasse aux œufs.

Les enfants étaient venus nombreux pour cette traditionnelle chasse aux œufs. Chaque enfant a reçu une boîte à oeufs garnie de chocolats. Toutes les boîtes avaient été décorées par les conseillères municipales.







8 maí.

11 novembre.

À chaque commémoration, des élèves de CM1 et CM2 participent aux cérémonies du 8 mai et du 11 novembre. Après le dépôt des gerbes, ils lisent des textes qu'ils ont préparés en classe avec l'aide des enseignants. La vente des bleuets cette année a permis de réunir la somme de 172,40 €. Cette somme est répartie entre le Souvenir Français et l'Union des Anciens Combattants qui ont reçu respectivement 103,60 € et 68,60 €.



29 juin - Distribution <mark>des dictionnaires.</mark>

Divste Ensemble à cloyeus 2

2 septembre - Partage du gâteau géant.

Chaque année, les élèves de CM2 admis au collège reçoivent un dictionnaire. Cette année, comme tous les 2 ans la distribution s'est faite à Noyers. L'année prochaine elle aura lieu à Lorris. Moment de convivialité qui marque la rentrée de façon très agréable.



24 septembre - Les virades de l'Espoir.

La commune de Noyers participe aux Virades de l'Espoir. Chaque année elle organise et finance le lâcher de ballons. Les ballons sont vendus au profit de l'Association « Vaincre la Mucoviscidose ».



9 octobre - Exposition « Nature ».

Cette année, cette exposition était consacrée aux insectes et plus particulièrement aux abeilles. M. Jacques Goût, créateur du Musée vivant de l'apiculture à Château-Renard était présent toute la journée. De nombreuses personnes étaient présentes pendant sa conférence.



Le recensement de la population 2018

Le recensement des habitants de Noyers se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

Les agents recenseurs sont Messieurs LELOUP Jean-Louis, MARCEAUX Richard et MIGNY Christophe. Ils se rendront à votre domicile, munis de leur carte officielle

> Christophe MIGNY



Jean-Louis LELOUP





PUBLI-COMMUNIQUÉ



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018 SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par aillieurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (áge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe!

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,8 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

- Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site: www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, sans espace entre elles. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.
- Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Yotre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR, À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOLFR





LE RECENSEMENT EN LIGNE, ON A TOUS À Y GAGNER!



COMMENT ÇA MARCHE?

1 Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur

ACCÉDER AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE

Saisissez vos codes d'accès personnels

qui se trouvent sur la notice remise par l'agent recenseur.

Vos identifiants pour vous faire recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr

Code d'accts: VQFTNA33

Mot de passe: MJ b q a t 7 7

3 Entrez ensuite les informations de votre logement renseignées par l'agent recenseur.
Elles se trouvent également sur la notice.



- Répondez au questionnaire
 Vous serez guidé à chaque étape.
- (5) Validez et c'est terminé!

Envoyer les questionnaires

DES AVANTAGES POUR TOUS

Pour votre mairie et l'Insee



Pour vous





- Pas de nouveau rendez-vous à prendre avec l'agent recenseur pour le retour des documents
- Un remplissage guidé et simplifié
- Une confidentialité toujours garantie
- Moins de papier à gérer
- Une collecte facilitée et performante
- Plus écologique car moins de papier,
 31 tonnes déjà économisées!
- Plus de 4,8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017
- Un recensement moins coûteux



Calendrier des manifestations - année 2018



DATE	ÉVÈNEMENT	ORGANISÉ PAR	
Samedi 6 janvier 2018	Voeux du Maire	Commune	
Vendredi 23 mars 2018	Marché du Terroir	Commune	
Dimanche 1er avril 2018	Chasse aux oeufs	Commune	
Dimanche 15 avril 2018	Repas des Aînés	Commune	
Mardi 8 mai 2018	Commémoration et repas	Commune et U.N.C	
Jeudi 21 juin 2018	Fête de la musique	Commune	
Samedi 14 juillet 2018	Feu d'artifice	Commune	
Samedi 1er septembre 2018	Gâteau géant	Commune	
5-6 octobre 2018	Exposition nature	Commune	
Du 31 octobre au 6 novembre 2018	Exposition « Centenaire de la Grande Guerre »	Commune et APN	
Dimanche 11 novembre 2018	Commémoration	Commune	
Vendredi 14 décembre 2018	Noël des enfants	Commune	
Samedi 5 janvier 2019	Voeux du Maire	Commune	



27 août 2017 - Comice agricole Photo des élus et des bénévoles qui entouraient le char pendant le défilé à Lorris.

La commune de Noyers remercie les artisans et commerçants qui ont contribué au financement de ce bulletin en acceptant d'y faire insérer leur encart publicitaire.